

Construction au standard Minergie - P

Construction d'un bâtiment au standard Minergie -P
subventionné par l'Etat.

Maison individuelle :

Fr. 35.--/m2 chauffé, maximum Fr. 7'000.--

Habitat collectif :

Fr. 35.--/m2 chauffé, maximum Fr. 35'000.-- pour tout le bâtiment

Documents à fournir :

- le formulaire cantonal **E81**, subventions Minergie
- une copie du dossier de demande établi pour l'Etat et du dossier de plans
- en fin de procédure : une copie du certificat Minergie - P définitif